

MARCHE DE LA VIANDE PORCINE

La Commission a pris note d'un rapport de M. Dalsager sur la situation du marché de la viande porcine (1). Elle suit attentivement l'évolution de la situation dans ce secteur qui reste préoccupante.

Conclusions du rapport :

- Le secteur de la viande porcine connaît actuellement une crise grave caractérisée par des cours très bas et la hausse des prix des aliments.
- La Commission a utilisé tous les moyens opérationnels dans le cadre de l'organisation de marché pour faire face à la dégradation des cours, qui a été aggravée par les difficultés d'ordre sanitaire.
- C'est dans la réduction prévisible de la production qu'une solution à la crise actuelle pourra être trouvée. Même si la situation actuelle du marché de la viande porcine semble remettre en cause l'opportunité des aides aux investissements dans ce secteur, il paraît nécessaire de les maintenir, plafonnées à 50 emplacements dans la mesure où elles bénéficient surtout aux jeunes agriculteurs et aux petits exploitants.

Situation du marché :

- Prix pour le porc abattu (mi-janvier) = 144 ECU/100 kg. Cela représente 70% du prix de base actuellement en vigueur et se situe sensiblement en-dessous des prix enregistrés au cours des deux années précédentes (- 9,2% par rapport à janvier 1983 et - 13,6% par rapport à janvier 1982). Cette évolution s'explique par l'augmentation excessive de l'offre, notamment de porcs charcutiers, par rapport à la demande.
- Augmentation du coût des aliments composés pour porcs de 10 à 15% par rapport à la fin de 1982, suite à la hausse du prix du soja sur le marché mondial. L'index économique du secteur est tombé à un niveau très bas (voir tableau ci-dessous) :

Index porc/aliment	septembre 1983	octobre 1983	novembre 1983	décembre 1983	semaine 2-8/1/84
France	100	97	92	89	87
Belgique	95	93	89	88	86
Pays-Bas	102	95	92	90	84
Allemagne	90	87	82	83	76
Italie	96	101	96	95	95
Royaume-Uni	85	86	87	87	84
Danemark	90	95	95	91	86
moyenne pondérée C.E.E.	94	93	89	88	84

L'index est le rapport entre le prix de la viande de porc et le prix de l'aliment composé, exprimés en monnaie nationale; ce rapport est ramené à une base comparable 100 = moyenne 1981.

(1) Pour une description plus détaillée de l'organisation du marché, voir P-72 de juillet 1983.

- Autres facteurs aggravants :

(1) le destockage échelonne des 120.000 tonnes bénéficiant d'aides au stockage prive octroyées entre février et septembre 1983;

(2) les mesures aux restrictions des échanges suite aux problèmes sanitaires (fièvre aphteuse aux Pays-Bas).

(3) L'existence de MCM (et leur méthode de calcul) est ressentie par les producteurs français comme une injustice, mais la situation du marché ne paraît pas particulièrement grave en France (1).

Les mesures de gestion :

- Importations : imposition en plus du prélevement, de montants supplémentaires sur les principaux produits. Les importations ont déjà été ramenées à un niveau très bas (voir tableau I);
- Exportations : augmentation du montant de la restitution à l'exportation au niveau maximum praticable (au niveau du prélevement) pour les carcasses ;
- Aides au stockage prive: rétablissement de l'octroi aux mêmes conditions que l'année passée. Compte tenu de la baisse des taux d'intérêts, le montant des aides est plus favorable qu'en 1983;
- Mesures prises dans le domaine des céréales : vente de 2 mio de tonnes de blé d'intervention pour l'alimentation animale en-dessous du prix de référence. L'allongement des délais de paiements pour les achats à l'intervention aura également pour effet d'exercer une pression sur le prix des céréales.

La Commission estime que les mesures de gestion devraient être appliquées avec une plus grande flexibilité pour diminuer à l'avenir l'amplitude des variations cycliques de la production et des prix du porc. A cet effet, il convient d'éviter des mesures susceptibles de stimuler la production en période d'augmentation cyclique, tout en prenant des mesures pour réduire le coût des aliments en période de crise.

La solution à la crise actuelle ne pourra toutefois être trouvée que dans la réduction de la production. Dans les conditions actuelles qui affectent défavorablement les marges bénéficiaires des producteurs, on peut s'attendre à une réduction du cheptel, comme c'est déjà le cas au Danemark.

Politique des structures :

- Le taux annuel moyen de croissance du secteur porcin est de 2,9% depuis 1973.
- Les règlements (CEE) no 1945/81 et 2180/81 permettent l'octroi des aides à l'investissement jusqu'à 1000 emplacements par exploitation (mise en application par la Belgique, le Danemark, la France et le Luxembourg).
- Aux termes de la proposition de la Commission de réviser les directives socio-structurelles de 1972 (notamment la directive 159 sur la modernisation des exploitations), ces limitations seraient rendues plus strictes à l'avenir, c'est-à-dire les aides seraient plafonnées à 550 emplacements, de façon à permettre aux jeunes agriculteurs et aux petits producteurs d'en bénéficier.

(1) La Commission a proposé, dans le cadre de ses propositions pour l'amélioration du système agri-monnaire, que le MCM sur le porc soit calculé à l'avenir non pas sur le prix d'intervention théorique pour ce produit, mais sur la base des différences des coûts d'alimentation (ration fourragère), ce qui permettrait une diminution d'environ 50% des MCM existants.

TABLEAU I

Viande porcine : bilans d'approvisionnement (EUR 10)

	1979	1980	1981	1982	1983	1984
	1000 t					
Production indigene brute	9.801	10.114	10.257	10.236	10.440	10.540
Importations (1)	150	176	159	140	50	50
Exportations (1)	215	212	328	223	250	300
Disponible a consommation	9.740	10.070	10.107	10.162	10.245	10.290
Kg par tete	36.1	37.2	37.3	37.4	37.6	37.7
Degre d'auto-approvisionnement	100.6	100.4	101.4	100.7	101.9	102.4

(1) sans saindoux et abats
equivalent carcasses